

Chapitre 1 : Les concepts éthiques

L'éthique est une discipline théorique et pratique, elle exige l'analyse des faits puis les valeurs en jeu et enfin les devoirs, c'est une science morale basée sur les devoirs, les valeurs, l'autodiscipline, la liberté et la motivation qui incite l'être humain au contrôle libre, autonome et interne de ses comportements et ses actions afin de prendre la bonne décision.

Toutes les communautés ont besoin des lois pour leurs défendre du mal, promouvoir le bien commun et encourage à faire ce qui est juste. Personne ne doute de l'importance de la loi; la santé et la richesse des nations sont liées aux lois appliquées, maintenues et respectées dans ces nations ¹.

La loi est une disposition obligatoire pour tous, promulguée par le président de la république. La loi est écrite et portée à la connaissance de tous par insertion au journal officiel. Il existe plusieurs concepts qui peuvent être à l'origine d'un acte législatif qui entérine et formalise une pratique, lui donnant par là force de loi, comme la Jurisprudence, la doctrine et la coutume ²:

- ✓ **Le décret** : Sa rédaction et sa promulgation reviennent au pouvoir exécutif, les décrets sont signés par le président de la République et le Premier ministre (ils sont souvent des décrets d'application d'une loi).
- ✓ **L'ordonnance** : Après avis favorable du Conseil d'Etat et avec l'assentiment du président de la République, l'ordonnance est adoptée en Conseil des ministres et a force de loi.
- ✓ **L'arrêté** : Il peut être ministériel, préfectoral ou municipal dans l'ordre hiérarchique (certaines autorités administratives : ministres, wali, président d'APC). C'est une décision d'ordre pratique. Selon sa source, il s'applique à un territoire géographiquement délimité.
- ✓ **La jurisprudence** : Ils constituent une référence pour trancher dans des cas identiques. Ce sont des textes émanant des cours de justice sur lesquels s'appuient les magistrats pour régler certains litiges. Ces textes peuvent être une interprétation de la loi ou une réponse donnée à une situation caractérisée par le vide juridique.
- ✓ **La doctrine** : C'est un ensemble d'analyses et d'études de concepts juridiques, de cas concrets ou de faits de société qui peuvent aider le magistrat dans sa prise de décision.
- ✓ **La coutume** : Il s'agit d'un ensemble d'habitudes et de réactions à des situations pratiques nées en dehors de la justice mais faisant l'objet d'un large consensus au sein des autorités judiciaires qui les ont avalisées et éventuellement généralisées .

¹ <https://www.univ-chlef.dz/fsnv/wp-content/uploads/Cours-Legislation-Master-1-Mr.-Mekki-A..pdf>, Vu le 19/12/2020, a 20h00

² Abdelkader BOUMEDINE : Cours de législation (Résumé), Document destiné aux étudiants de licence/ Master 1 –Contrôle Qualité - Département Agronomie, Centre universitaire de Relizane, 2019/2020, P P 2-9

- ✓ **Les lois ordinaires** : C'est la véritable législation dans le sens propre du terme, elle relève de l'autorité judiciaire.
- ✓ **Les circulaires** : Des écrits par lesquels les ministres donnent leurs instructions aux fonctionnaires placés sous leur autorités, en droit, leur valeur juridique est nulle, elles ne lient pas les tribunaux .
- ✓ **Norme** : Exigence morale qui balise un comportement. Les principes moraux (Norme qui définit ce qu'il est nécessaire de faire ou de ne pas faire pour atteindre ce qui est tenu pour le bien).
- ✓ **Question éthique** : Question portant sur un sujet de réflexion ou un problème à résoudre concernant des valeurs et des normes que se donnent les membres d'une société ou d'un groupe pour guider et réguler leur conduite.
- ✓ **Morale الأخلاق**: La morale varie en fonction de la culture, des croyances religieuses, ainsi que des politiques, de l'économie et de l'avancement technologique. Les source de la morale sont les suivantes ³ :
 - La religion.
 - La conscience.
 - Le sens du devoir.
 - La justice.
 - La vertu.
- ✓ **Morale professionnelle** : c'est l'ensemble des règles qui régissent une profession. Pour le cas des professions d'infirmiers, de sages-femmes et de Techniciens médico-sanitaires, la morale professionnelle est donc l'ensemble des règles et normes à observer à tout prix par chaque membre dans l'exercice de sa profession.
- ✓ **Éthique علم الأخلاق**: Science morale normative c'est-à-dire l'étude des mœurs, normes et valeurs qui doivent être respectées et qui présupposent une réflexion critique sur leur validité, sur la conformité au bien, à la vertu ou à l'amour de Dieu. Le but de l'éthique est de parvenir à des normes morales universelles à partir d'une analyse réflexive sur l'être humain.
- ✓ **Déontologie آداب المهنة** : C'est la partie de l'éthique qui traite des droits et des devoirs moraux propres à une profession. La déontologie des professions médico-sanitaires (Infirmiers, Sages-femmes, techniciens médico-sanitaires et biologistes) peut se définir comme une science des devoirs moraux de ses membres, leur permettant d'être éclairé sur l'attitude à adopter devant les situations ou les occasions particulières qui naissent du fait de l'exercice de leur art et des relations humaines avec le malade qu'implique cet exercice. Ainsi, le code de déontologie est l'ensemble des règles morales (devoirs, droits) élaborées pour le bon fonctionnement d'une profession. C'est en fait un code moral pour la profession, pour veiller à l'application de ces règles. Les ordres professionnels à l'instar (comme) de l'ordre des professions médico-sanitaires,

³ https://elearning.univ-annaba.dz/pluginfile.php/39773/mod_resource/content/1/Cours%20Ethique%20et%20la%20déontologie.pdf, Vu le 02/01/2021 à 00h30

l'ordre des médecins, l'ordre des pharmaciens, l'ordre des biologistes etc..... disposent chacun d'un code de déontologie.

✓ **La différence entre l'éthique et la déontologie :**

L' éthique	La déontologie
<p>Fait référence au comportement et au caractère d'un individu, et sa manière d'être en général. C'est aujourd'hui une branche de la philosophie qui étudie l'ensemble des normes morales qui influencent nos actions et leur fondement. C'est en quelques sortes la science de la morale qui essaye de définir ce qui est bien et ce qui est mal. La finalité de l'éthique est de définir les comportements des hommes dans le but d'obtenir une société idéale et le bonheur de tous.</p>	<p>Le mot <i>Déontologie</i> nous vient du grec, plus précisément du mot <i>deontos</i> qui signifie devoir.</p> <p>La déontologie est une branche de l'éthique qui établit les fondements des devoirs d'une personne en fonction de la morale. La déontologie s'applique au monde professionnel en établissant une série de règles et de devoirs auxquels sont soumis les membres d'une même activité professionnelle ou d'un corps de métier.</p> <p>À la différence de l'éthique professionnelle, qui définit ce qu'un individu particulier estime comme moralement correct dans sa profession, la déontologie professionnelle est un code de conduite qui s'applique à tous les professionnels.</p>

✓ **Droit :** Le droit est ce qui est conforme à la loi c'est-à-dire juste. C'est un pouvoir moral, c'est-à-dire dérivant de la raison, s'imposant à la volonté libre, créant en autrui un devoir strict de le reconnaître et de le respecter. le Droit privé fait l'objet de divisions telles que :

- **Le droit civil :** Il règle les relations privées des citoyens entre eux. Il s'agit de l'ensemble des normes juridiques régissant les liens personnels ou patrimoniaux entre des personnes privées, qu'elles soient physiques ou morales, de nature privée ou publique).
- **Le droit pénal :** Détermine les infractions, les sanctions que la société impose à ceux qui commettent ces infractions et les mesures de prévention ainsi que les modalités de la répression des faits constitutifs d'infractions.
- **Le droit administratif :** L'ensemble des règles de droit applicables aux organismes publics, d'une part dans leur composition et dans leur fonctionnement et d'autre part dans leurs rapports avec les administrés que sont les populations. Composante principale du droit public, le droit administratif concilie l'intérêt général et les intérêts particuliers. Il s'applique notamment au pouvoir exécutif et tranche les conflits qui peuvent opposer un particulier à l'administration. Parfois, nous n'aimons pas la loi, car elle oblige ou empêche de faire ce que nous voulons. Pourtant, pour cohabiter dans une société, nous devons avoir quelques règles à suivre).

✓ **Devoir :** Obligation de donner ou de faire quelque chose au nom de la morale, c'est à dire au nom de la loi, l'honneur, la religion, la raison, la coutume ou la bienséance.

- ✓ **Responsabilité** : C'est l'obligation de répondre de ses actes ou de ceux des personnes, des animaux ou des choses dont on a la charge. Exemple : prendre la responsabilité d'un soin.
- ✓ **Liberté** : La liberté est la faculté d'agir selon sa volonté en fonction des moyens dont on dispose sans être entravé par le pouvoir d'autrui. Elle est la capacité de se déterminer soi-même à des choix contingents.
- ✓ **La structure éthique de l'éducation** : Éduquer c'est, d'une manière générale, former et développer l'être humain et, d'une manière particulière, former et développer l'esprit humain. Les mesures et les actions qui s'imposent sont prises pour que soient assurés les besoins de formation et de développement des membres de la société.
- ✓ **La Bioéthique** : C'est un domaine spécialisé de l'éthique qui traite des problèmes rattachés à la naissance, à la mort, aux soins de santé, aux nouvelles technologies médicales, aux techniques de reproduction, à l'usage des drogues, aux greffes d'organes, aux coûts de la santé et aux droits à la santé etc.... Elle s'applique à offrir des critères pour discerner en ces domaines, notamment sur la qualité de la vie, l'autonomie de la personne, le droit du malade de décider pour lui-même, le droit et le devoir de se soigner et d'être soigné, l'usage des moyens proportionnés pour entretenir sa santé et sa vie, l'inviolabilité du corps, la confidentialité, etc.....
Le mot bioéthique a été proposé par V.R. Potter en 1970. La discipline s'est vite structurée d'une façon autonome à partir de cette époque. Autrefois il existait une éthique de la médecine. Ce qui est nouveau, c'est le caractère multidisciplinaire d'une recherche développée avec le concours du droit, de la médecine, de la biologie, de la psychologie et de la philosophie.
- ✓ **Préjugé** : C'est une croyance, une opinion préconçue souvent imposée par le milieu, l'époque, l'éducation ; c'est un jugement favorable ou défavorable porté par avance. Exemple : avoir un préjugé sur le pronostic d'un malade.
- ✓ **Altérité** : C'est la reconnaissance de l'autre dans sa différence. L'altérité est un témoignage de compréhension de la particularité de chacun, hors normalisation, individuellement ou en groupe.
- ✓ **Vulnérabilité** : C'est une prédisposition d'une personne à souffrir d'un stress, d'un choc.. C'est une fragilité, définie comme le contraire de la sécurité. Humanité Désigne à la fois l'ensemble des individus appartenant à l'espèce humaine (Homo sapiens) mais aussi les caractéristiques particulières qui définissent l'appartenance à ce groupe.
- ✓ **Dignité** : Sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne ou d'une chose, et qui commande le respect d'autrui. Attitude de respect de soi-même, fierté.
- ✓ **Engagement** : L'engagement est un terme juridique désignant le fait de convenir de participer à une œuvre ou à une entreprise en contrepartie d'un paiement ou d'un salaire. Promesse formelle, acte par lequel une personne s'oblige volontairement ; obligation qui en résulte .

- ✓ **Reconnaissance** : Ensemble des signes par lesquels la singularité et l'identité de l'autre est pleinement prise en compte. Acte psychologique construit fondant les relations sur la base de " l'utilité" de l'autre à ses propres yeux et aux nôtres. Acte par lequel on manifeste de la gratitude à l'égard de quelqu'un.
- ✓ **Dilemme** : Situation qui nécessite de faire un choix entre deux solutions contradictoires, chacune étant aussi insatisfaisante que l'autre. C'est une alternative.
- ✓ **Conscience** : Capacité de se décrire, de se définir et de choisir . La conscience est la capacité de se percevoir, s'identifier, de penser et de se comporter de manière adaptée. Elle est ce que l'on sent et ce que l'on sait de soi, d'autrui et du monde. En ce sens, elle englobe l'appréhension subjective de nos expériences et la perception objective de la réalité.
- ✓ **Conflit** : Lutte entre deux tendances simultanées opposées. Lorsque deux désirs contradictoires, deux impulsions opposées se présentent en même temps à la conscience, on vit dans une tension désagréable, un conflit psychologique. Si l'on ne parvient pas à le résoudre de façon satisfaisante, il peut naître de l'angoisse, voire des troubles psychoémotionnels.
- ✓ **Culpabilité** : Sentiment plus ou moins diffus de commettre une faute, nécessaire à toute vie sociale mais parfois douloureux et contraignant, le sentiment de culpabilité est l'impression de ne pas être juste, d'avoir, en fantasme ou réellement, enfreint un tabou, de nourrir un désir défendu, d'avoir eu un comportement coupable face à telle personne ou telle situation. Il en naît une forte angoisse et une tendance à l'autoaccusation.
- ✓ **Vertu** **الفضيلة**: Ensemble des qualités ou dispositions, volontairement choisies, conformes à un idéal, à faire le bien ou à éviter le mal. Ce terme a aujourd'hui une connotation moralisatrice ⁴.
- ✓ **La législation** : La législation est l'ensemble des lois et des règlements en vigueur dans un pays (ex : la législation Algérienne) ou bien ceux relatifs à un domaine particulier , exemple : la législation du travail, du commerce, la législation alimentaire (les normes juridiques, lois , décrets et arrêtés relatives à la production, au commerce, à la manipulation des aliments, à leur sécurité sanitaire, à la protection des consommateurs, à la lutte contre les fraudes , aux poids et mesures, à l'importation et à l'exportation, aux résidus des produits phytosanitaires et vétérinaires, au contrôle de l'alimentation animale,...etc) ⁵.
Elle comprend les lois édictées par le pouvoir législatif, ainsi que les décrets, les arrêtés et, dans une certaine mesure, les circulaires qui émanent du pouvoir exécutif. La législation est aussi la science de la connaissance des lois.

⁴ <https://natyinfirmiere.files.wordpress.com/2010/10/les-principaux-concepts-ethiques-et-philosophiques.pdf>, Vu le 19/12/2020 à 22h30

⁵ Abdelkader BOUMEDINE : Cours de législation (Résumé), Document destiné aux étudiants de licence/ Master 1 –Contrôle Qualité - Département Agronomie, Centre universitaire de Relizane, 2019/2020, P P 2-9

- ✓ **La loi** : Elle est constituée de l'ensemble des textes législatifs. On distingue plusieurs sortes de lois : lois constitutionnelles (qui modifient la constitution), lois ordinaires adoptées à l'issue de la navette parlementaire ⁶.

⁶ <https://www.univ-chlef.dz/fsnv/wp-content/uploads/Cours-Legislation-Master-1-Mr.-Mekki-A..pdf>,
Op.cit